

26-27-28
OCTOBRE 2018

33^E EDITION

3^e ÉDITION VHC

RALLYE DES CÔTES DU TARN



RALLYE
des Côtes du Tarn
FINALE 2019



RÈGLEMENT
MODERNE



SOMMAIRE

<u>Programme du Rallye</u>	Page 3
<u>Liste des adresses</u>	Page 5
<u>Article 1P – Organisation</u>	
Définition	Page 7
Comité d'organisation	Page 7
Secrétariat du Rallye	Page 9
1.1P : Officiels du Rallye	Page 9
1.2P : Eligibilité	Page 11
1.3P : Vérifications	Page 11
<u>Article 2P – Assurances</u>	Page 12
<u>Article 3P – Concurrents et pilotes</u>	
3.1P : Demande d'engagement – inscriptions	Page 12
3.1.10P : Concurrents admis	Page 13
3.1.11P : Droits d'engagements	Page 13
3.2P : Les Equipages	Page 13
3.3P : Ordre de départ- Plaques - Numéros	Page 13
<u>Article 4 – Voitures et équipements</u>	
4.1P : Voitures admises	Page 13
4.2P : Pneumatiques	Page 13
4.3P : Limitation de changement de pièces	Page 13
4.4P : Assistance	Page 14
4.6P : Identification des voitures	Page 14
<u>Article 5 – Publicité</u>	Page 15
<u>Article 6 – Site et infrastructure</u>	
6.1P : Description	Page 15
6.2P : Reconnaissances	Page 15
6.2.1P : Nombre de passages	Page 16
6.2.2P : Voitures de reconnaissance	Page 16
6.2.3P : Equipements	Page 16
6.3 P: Horaires des Reconnaissances	Page 16
6.4P : Carnet de contrôle	Page 16
6.5P : Circulation	Page 16
<u>Article 7 – Déroulement du Rallye</u>	
7.1P : Départ	Page 16
7.2P : Dispositions générales relatives aux contrôles	Page 17
7.3P : Contrôles horaires – Contrôles de passage	Page 17
7.3.17P : Nouveaux départ après abandon. Rallye2	Page 17
7.4P : Contrôle de regroupement	Page 17
7.5P : Epreuves spéciales	Page 18
7.5.20P : Séances d'essais	Page 18
7.6P : Parcs fermés	Page 18

Article 8 – Réclamations – Appels

Page 19

Article 9 – Classements

Page 19

Article 10 – Prix – Coupes

Page 19

ANNEXES

Itinéraire Horaires du Samedi

Page 21

Itinéraire Horaires du Dimanche

Page 22

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 27 Août 2018

Parution du règlement. Ouverture des engagements.

Lundi 15 Octobre 2018

Clôture des engagements .Le cachet de la poste faisant foi

Samedi 20 Octobre , Dimanche 21 octobre 2018 de 8h00 à 18h00

Parution du road-book et vérifications administratives préliminaires à la Cave de Rabastens VINOVALIE

Route d'Albi 81800 RABASTENS

Jeudi 25 Octobre et Vendredi 26 Octobre 2018 de 8h00 à 18h00

Distribution du Road Book et vérifications administratives préliminaires à la Mairie de Couffouleux 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

Reconnaisances :

Le samedi 20 octobre, le dimanche 21 octobre, jeudi 25 octobre et vendredi 26 octobre de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Vendredi 26 Octobre 2018

A partir de 15H30 : Accueil des officiels : Mairie de COUFFOULEUX 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

De 18H30 à 20H30 : Vérifications Administratives complémentaires : salle Hervé de Guerdauid rue des graves 81800 COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

De 18H45 à 20H45 : Vérifications Techniques : salle Hervé de Guerdauid rue des graves 81800 COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

Samedi 27 Octobre 2018

A partir de 8H00 : Accueil des Officiels Mairie de Couffouleux 81800 COUFFOULEUX

De 08H00 à 10H45 : Vérifications Administratives complémentaires : salle Hervé de Guerdauid rue des graves 81800 COUFFOULEUX

(Suivant horaire de convocation).

De 08H15 à 11H00 : Vérifications Techniques : Parking salle Hervé de Guerdavid rue des graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

10H00 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs à la mairie de COUFFOULEUX
53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

12H00 : Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1ère étape

13h30 : Départ du 1^{er} concurrent VHC du parc fermé de la place de la Mairie de COUFFOULEUX pour la 1^{ère} étape.

20H40 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 1ère Etape au parc fermé – Place de la mairie de COUFFOULEUX

23H20 : Affichage du classement partiel à l'issue de la 1ère étape. Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape.

Dimanche 28 Octobre 2018

07H30 : Départ du 1^{er} concurrent VHC de la 2ème Etape du parc fermé – Place de la mairie de COUFFOULEUX

08H00 : Départ du 1^{er} concurrent Moderne de la 2ème Etape du parc fermé – Place de la mairie de COUFFOULEUX

16H07 : Arrivée du 1^{er} concurrent VHC de la 2ème Etape au parc fermé – VINOVALIE – Rabastens (Cave).

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH, au PC de la Mairie de COUFFOULEUX et sur le podium, à Vinalie - Rabastens (Cave).

18H30 : Remise des prix - VINOVALIE – Rabastens. (Cave).

Vérifications Finales : Garage MOÛSSET AUTOMOBILE 10, route de saurs – 81800 RABASTENS.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Technique:

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 Couffouleux.

Tel : 05 63 33 84 81 *Fax* : 09 57 80 79 21

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr *Site* : www.rallyedescotesdutarn.fr

Mise à disposition du Road- Book :

Samedi 20, Dimanche 21, Jeudi 25, Vendredi 26 Octobre : Cave de Rabastens VINOVALIE
route d'Albi RABASTENS de 8h00 à 18h00

Jeudi 25, Vendredi 26 Octobre : Mairie de Couffouleux 53 avenue Jean Bérenguier
81800 COUFFOULEUX

Vendredi 26 Octobre de 18h30 à 20h30 : Salle Hervé de Guerdauid rue des Graves
81800 COUFFOULEUX

Samedi 27 Octobre de 8h à 10h45 : Salle Hervé De Guerdauid rue des Graves
81800 COUFFOULEUX

Accueil des officiels :

Mairie de COUFFOULEUX 53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

P.C du Rallye :

Mairie de COUFFOULEUX 53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

Salle de presse :

Mairie de COUFFOULEUX 53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

Accueil des commissaires :

Salle Hervé de Guerdauid, rue des Graves 81800 COUFFOULEUX.

Parc de déchargement des remorques

Parc de déchargement remorque :

- Parc d'activité des Massies route des Massies 81800 COUFFOULEUX
- Zone artisanale de la Bouyayo chemin des Caminels 81800 COUFFOULEUX

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

Vérifications administratives préliminaires

Samedi 20 et Dimanche 21 octobre à la cave de Rabastens VINOVALIE route d'Albi

Jeudi 25 et Vendredi 26 Octobre à la Mairie de Couffouleux 53 avenue Jean Bérenguier
81800 COUFFOULEUX

Vérifications administratives complémentaires

Vendredi 26 et Samedi 27 octobre à la salle Hervé de Guerdavid à COUFFOULEUX

Vérifications techniques:

Vendredi 26 et samedi 27 octobre Parking, salle Hervé de Guerdavid à COUFFOULEUX

Parc remorques OBLIGATOIRE mais NON GARDE

Zone L'ALBARETTE route d'Albi à L'ISLE sur TARN autour du hangar en face de chez MODOLO (entre L'ISLE et RABASTENS)

Coordonnées GPS : N 43.84841° E 1.79041°

Affichage officiel :

Avant le Rallye : Mairie de COUFFOULEUX

Du Samedi 27 Octobre 2018 à 12 h 00, au Dimanche 28 Octobre 2018 à 19 h 00: PC du Rallye Mairie de COUFFOULEUX

Tableaux d'informations:

Samedi 26 Octobre 2018:

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Place de la mairie COUFFOULEUX de 12H30 à 24H00.

Parc de regroupement : place Paul Saissac à LISLE/ TARN de 16H00 à 20H30.

Parc Fermé de fin de 1ère étape : Place de la mairie de COUFFOULEUX de 20H00 à 24h00.

Dimanche 27 Octobre 2018:

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Place de la mairie de COUFFOULEUX de 00H00 à 10H00

Parc de Regroupement : Promenade des Lices à RABASTENS de 9H00 à 13H00.

Parc fermé de fin du rallye VINOVALIE - Rabastens

Vérifications finales :

Garage MOÏSSET AUTOMOBILE

10, route de Surs - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Remise des prix :

VINOVALIE - RABASTENS (Cave). Route d'Albi 81800 RABASTENS.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive Automobile du Vignoble Tarnais et L'Ecurie des 2 Rives organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les 27 et 28 Octobre 2018 :

Le 33ème RALLYE NATIONAL DES COTES DU TARN

Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International, aux règlements Sportifs de la Fédération Française du Sport Automobile et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la

- F.F.S.A en date du : 27/07/2018

sous le permis d'organisation N° : 585

- Ligue su Sport Automobile Occitanie- Pyrénées du : 24/07/2018

Sous le permis d'organisation N° : N50

Comité d'organisation :

COMITE D'HONNEUR

M. Jean Michel MOUGARD	Préfet du Tarn
Mme. Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
M. Christophe RAMOND	Président du Conseil Départemental
Mme. M.C. VERDIER JOUCLAS	Député de la 2ème circonscription du Tarn
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. André DIVIES	Président de la Ligue du Sport Auto Occitanie -Pyrénées
M. Alain MARY	Président de l'ASA du Vignoble Tarnais
M. Paul SALVADOR	Vice-Président du Conseil Départemental, Président de la communauté d'Agglomération Gaillac - Graulhet, Maire de Castelnau de Montmiral
Mme. Maryline LHERM TARN	Conseillère Départementale - Maire de LISLE SUR -Vice-Présidente de la C.A.G.C
M. Patrice GAUSSERAND	Conseiller Départemental - Maire de GAILLAC - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Pierre VERDIER	Maire de RABASTENS - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Claude SOULIES	Maire de ROQUEMAURE
M. Olivier DAMEZ	Maire de COUFFOULEUX - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Bernard MIRAMOND	Maire de SALVAGNAC - Vice-Président de la C.A.G.C
M. Georges PAULIN	Maire de MONTDURAUSSE
M. Elisabeth LOYER	Maire de MONTVALEN
M. Michel BUFFEL	Maire de TAURIAC
M. Jérôme ALBENGE	Maire de SAINT URCISSE
M. Francis PRADIER	Maire de LA SAUZIERE SAINT JEAN
M. Christophe GOURMANDEL	Maire de GRAZAC

COMITE D'ORGANISATION :

Co – Présidents	Éric LAURENS Jean-Bernard VAYSSIERE
Vice-présidents	Alain MARY Éric FAVREAU Anthony POUGET
Secrétaire Secrétaire Adjointe	Jacques LABRO Audrey HERRERO
Trésorière Trésoriers Adjointes	Chantal FAVREAU Hervé RUFFAT Myriam BERTRAND-PUECH
Responsables Communication- Animation et Promotion et Presse Responsable des Officiels Responsables des Commissaires Responsable des Engagements Responsable V.I.P	Olivier DARBOIS – Éric LAURENS – Olivier JANIAUD Myriam BERTRAND-PUECH Olivier DARBOIS – Pierre LEGRIX Eric LAURENS Alain MARY

Chargés de la sécurité des E.S

MONTAIGUT (Cap de L'Homme)	Jean-Bernard VAYSSIERE Yves CHOUIDEN
SALVAGNAC	Jean Pierre JULIA Auto Cross Salvagnacois
SAINTE CECILE	Alexandre HERMET Anthony POUGET
SAINT CAPRAIS	Jean-Bernard VAYSSIERE Michel MERIC
MONTVALEN	Éric FAVREAU Bernard FARDIN

ECURIE des 2 RIVES
53 Av Jean BERENGUIER
81800 COUFFOULEUX
E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr
Site : www.rallyedescotesdutarn.fr

SECRETARIAT DU RALLYE :

Jusqu'au vendredi 15/10/2018 à 12h00, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

Ecurie des 2 Rives, 53 avenue Jean Bérenguier. 81800 COUFFOULEUX.

Tel : 05 63 33 84 81 **Fax** : 09 57 80 79 21

E-mail : ecuriedesdeuxrives@free.fr **Site** : www.rallyedescotescotarn.fr

Du Vendredi 26/10/2018 à 14h00 au Dimanche 28/10/2018, le secrétariat du rallye sera situé à l'adresse suivante :

P.C du Rallye à la mairie de COUFFOULEUX 53, avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX

Tableaux officiels d'Affichage

Avant le Rallye: Mairie de COUFFOULEUX ET VINOVALIE cave de Rabastens

Vendredi 26 Octobre 2018: PC du Rallye à la mairie de COUFFOULEUX de 12H00 à 24H00.

Samedi 27 Octobre 2018: PC du Rallye à la mairie de COUFFOULEUX de 7H00 à 24H00.

Dimanche 28 Octobre 2018: PC du Rallye à la mairie de COUFFOULEUX de 00H00 à 18H00.

Tableaux d'informations:

Samedi 27 Octobre 2018:

Parc Fermé de Départ de la 1ère étape : Place de la Mairie à COUFFOULEUX de 12H00 à 17H00.

Parc de regroupement : place Paul SAISSAC à LISLE/ TARN de 15H30 à 19H30.

Parc Fermé de fin de 1ère étape : Place de la Mairie de COUFFOULEUX de 19H30 à 24h00.

Dimanche 28 Octobre 2018:

Parc Fermé de départ de la 2ème étape : Place de la Mairie de COUFFOULEUX de 00H00 à 10H00

Parc de Regroupement : Promenade des Lices à RABASTENS de 9H00 à 14H00.

Parc fermé de fin du rallye VINOVALIE - Rabastens

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	P.PERRIN	5139
Président du Collège des Commissaires Sportifs	J.C LEROY	5492
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	F DELSANTO	3166
	M. DECARPENTRIE	3433
Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course VHC + RALLYE 2	B MARTY	136694

Directeurs de Course Adjoints	S FAUVEL G. TRONCAL L. TEILLARD	2517 1056 10182
Relations Concurrents	V. PUYO G. LAPERRUQUE	21585 8273
Relation concurrent VHC	N. ROBILLARD	6373
Responsables des Commissaires Techniques	F. JAMMES S. LARQUEY	205627 8454
Commissaires Techniques	J.P ROQUES R. VANARA A FARNIERE R. BEREAU A. FORMENT P. CHAZAL M.GALANT (stagiaire) M.CASSAGNADE (stagiaire)	178808 114915 64948 136886 6222 6222 113868 256965
Responsables des Parcs	G. TEXIER G. ROUX	18160 1482
Directeurs de course délégués aux E.S	F. PASCAL J. ETIENNE G. FAYET	154264 17167 162390
Directeur de course délégué Poste Inter	E. BONIFACE	131210
Directeurs de Course Adjoints Délégué aux E.S	J. JONQUIERES Y. CHOUIDEN L.JACOUTOT	9859 41554 170447
Médecin Responsable	J. BRISSAT	160417
Responsable des Classements	N. BONNET	7422
Chargé de la vérification de la Publicité	G. TEXIER	18160
Juges de Faits	M.BLANC D.JOUBERT	20772 14860
Chargé des Relations avec la Presse	O. DARBOIS	200251
Responsable des commissaires Responsable informatique	P. LEGRIX N. BONNET	253713 7422

DC Voiture BBR	B. GALARD	4605
Voiture Autorité/sécurité	P. MARTY	9699
	H. RUFFAT	178117
DC Voiture 000	J.J MIO BERTOLO	1297
DC Voiture 00	P.VAUDOUR	228853
DC Voiture Damier	J. LEGALL	9383

Nombre de postes de commissaires : Samedi 43,
Dimanche 37

Nombre de commissaires : Samedi 86,
Dimanche : 74

Nombre d'ambulances équipées : Samedi 4,
Dimanche : 4

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 33ème Rallye National des Côtes du Tarn compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes **2019, coefficient 4**
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées
- Le Challenge de l'ASA Route d'Argent 2018
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Occitanie-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Avant le départ :

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement et une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu les :
Vendredi 26 Octobre et Samedi 27 Octobre 2018.

L'accueil des équipages avec leurs remorques sera effectué, obligatoirement, sur le PARKING suivant :

- Parc d'activité des Massies route des Massies 81800 COUFFOULEUX
- Zone artisanale de la Bouyayo chemin des Caminels 81800 COUFFOULEUX

Le Déchargement des voitures est strictement interdit dans tout autre lieu

- **Administratives préliminaires** : Samedi 20, Dimanche 21 Octobre, de 08h00 à 18h00 :
Salle de Vivalie route d'Albi à Rabastens.
Jeudi 25 et Vendredi 26 Octobre 2018 de 8h à 18h Mairie de Couffoulex 53 Avenue Jean Bérenguier 81800 Couffoulex

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité

Licences Pilote et Copilote de l'année en cours

Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portière, plaques rallye, plaque immatriculation)

● **Administratives complémentaires** : Salle Hervé De Guerdauid rue des Graves à Couffouleux

Vendredi 26 Octobre 2018 de 18h30 à 20h30

Samedi 27 Octobre 2018 de 8h à 10h 45

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement Permis de conduire Pilote et Copilote en cours de validité et licence di pilote et copilote de l'année en cours.

● **Techniques** :

Vendredi 26 Octobre de 18H45 à 20H45 : Vérifications Techniques :Parking Salle Hervé de Guerdauid rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Samedi 27 Octobre de 8h15 à 11h : Vérifications Techniques : Parking Salle Hervé de Guerdauid rue des Graves 81800 COUFFOULEUX (Suivant horaire de convocation).

Un parc remorques **obligatoire** (non gardé) sera mis en place Zone L'ALBARETTE à L'ISLE sur TARN (Voir plan fourni avec la convocation).

Elles devront intervenir dans le délai imparti prévu après les vérifications administratives complémentaires.

Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MOUÏSSET AUTOMOBILE

10, route de Saur - 81800 RABASTENS - ☎ : 05.63.33.75.23

Taux Horaire de la Main d'Œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

Dès parution du présent règlement, les demandes d'engagement seront reçues à l'adresse suivante :

Eric LAURENS
5, impasse des Moussoulards

81800 COUFFOULEUX

Port : 06.73.09.72.10

Email : eric.laurens@rallyedesdotesdutarn.fr

Clôture des engagements lundi 15/10/2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P – CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés maximum pour les 2 rallyes est fixé à 130. Pour être pris en considération, les engagements seront obligatoirement accompagnés du montant correspondant aux frais. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

3.1.11P – DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **520 €** avec publicité obligatoire + **50 € de géolocalisation**
- **1040 €** sans publicité obligatoire (x2) + **50 € de géolocalisation**

Une caution de 300 € vous sera demandée lors de l'installation du système.

Pour améliorer votre sécurité un système de géolocalisation sera en place pour les reconnaissances et le rallye.

Une réduction de 30€ sera accordée aux équipages entièrement composés de licenciés à l'ASA du Vignoble Tarnais. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

Une réduction supplémentaire de 30€ sera accordée aux membres de l'Ecurie des 2 Rives. (Si un seul membre dans l'auto : 15€)

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- Du montant des droits d'engagement
- De la photocopie de la licence des 2 membres d'équipage
- De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage
- De l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

3.2P – LES EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P – ORDRE DE DEPART – PLAQUES - NUMEROS

Conforme au règlement standard FFSA.

- Le départ sera donné dans l'ordre des N°, le plus petit partant en tête.
- L'attribution se fera dans l'ordre suivant:
 - conducteurs prioritaires Rallye FFSA
 - conducteurs prioritaires Rallye LIGUE REGIONALE OCCITANIE PYRENEES
 - les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2P – PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P – LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance est strictement interdite hors des parcs réservés à cet effet.

TOUTE INFRACTION ENTRAÎNERA LA MISE HORS COURSE.

Des places numérotées seront attribuées par concurrent, **un seul véhicule d'assistance** sera admis à pénétrer dans les parcs d'assistance. Ce véhicule sera matérialisé par un macaron, impérativement collé de manière visible, sur le pare-brise, et fourni lors des vérifications administratives. Toute infraction à cette règle pourra entraîner l'exclusion du concurrent concerné.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Géolocalisation :

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution sont distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au plus tard trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant chaque rallye.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1 ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2 ème infraction : 200€
- 3 ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION VOITURES ET PUBLICITES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion sur l'image du Rallye des Côtes du Tarn 2018 devra avoir reçu le visa de l'organisation.

5.1- Identification des Voitures

Conforme au règlement standard des rallyes

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de la promotion. **L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1P – DESCRIPTION

Le 33ème Rallye National des Côtes du Tarn présente un parcours de 405,500 Kms comportant 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 159,050 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'intervalle entre chaque voiture sera d'UNE minute. L'heure officielle du Rallye sera celle de l'horloge parlante (3699). Le découpage de l'itinéraire, ainsi repris dans le carnet de contrôle et le Road-Book sera disponible à partir du samedi 20 Octobre 2018 à la Cave Vinovalie à RABASTENS.

6.2P – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 20 octobre, le dimanche 21 octobre, le Jeudi 25 octobre et le vendredi 26 octobre 2018 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

6.2.1P NOMBRES DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à **3 par E.S maximum**, des contrôles seront effectués.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » **et un numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise sera distribué en même temps que le ROAD- BOOK.

6.2.2P – VOITURES DE RECONNAISSANCES

Véhicules de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road- book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissance pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.3P – EQUIPEMENT

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.4P – CARNETS DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.5P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ des voitures sera donné de minute en minute, premier départ le Samedi 27 Octobre 2018, Place de la Mairie à Couffouleux à 14h00..

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les chefs de poste porteront des chasubles orange Chef de poste

Les commissaires porteront des chasubles orange.

Les commissaires Radio porteront des chasubles jaunes.

7.3P – CONTROLES DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17P. – NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

☞ *avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.*

☞ *avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.*

** NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

☞ *pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,*

☞ *pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.*

☞ *Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points*

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

☞ *pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,*

☞ *pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.*

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P – Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA. Sauf au parc de regroupement place Paul Saissac à LISLE SUR TARN où toutes dégradations entraîneraient la MISE HORS COURSE IMMEDIATE.

7.5P – EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront enregistrés au 1/10 de seconde.

Liste des épreuves spéciales

1^{ère} ETAPE

Place de l'hôtel de ville à COUFFOULEUX / Place de l'hôtel de ville COUFFOULEUX
(6 épreuves – 70,800 km d'E.S) :

- ES 1/4 : MONTAIGUT : **IGP CÔTES DU TARN.** 9.300 Kms x 2 = 18.600 Kms
 - ES 2/5 : SAINTE CECILE : **SKODA TOULOUSE** 14.000 kms x 2 = 28.000 Kms
 - ES 3/6 : SALVAGNAC : **Conseil Départemental du TARN** 12.100 Kms x2 = 24.200 Kms
- Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée**

2^{ème} ETAPE

Place de l'hôtel de ville à COUFFOULEUX / Cave de Vinalie - RABASTENS

(5 épreuves – 88.250 Km d'E.S)

- ES 7/9/11 : SAINT CAPRAIS : **VINOVALIE** 23.850 Kms x 3 = 71.550 Kms
- ES 8/10 : MONTVALEN: **SN DIFFUSION** 8.350 Kms x 2 = 16.700 Kms

7.5.20.P – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le vendredi 26 octobre de 13h30 à 18h (**réservation avec la feuille d'engagement**) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'itinéraire. **Les frais de participation sont fixés à 20 euros (paiement différent de celui de l'engagement). Nombre de concurrents acceptés est de 50 maximums.** Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises.

7.6P – PARC FERMÉ

Conforme au règlement standard FFSA avec les particularités suivantes :

Liste des Parcs Fermés :

- COUFFOULEUX place de la Mairie: Samedi 27 Octobre 2018 jusqu'au départ de la 1^{ère} étape samedi 27 octobre 2018 et à l'arrivée de la 1^{ère} étape.
- COUFFOULEUX: Dimanche 28 Octobre 2018 et Cave VINOVALIE arrivée du Rallye jusqu'à l'affichage du classement officiel définitif.

- **Pointage** en avance autorisé aux CH 6A, et **Non autorisé au CH 11A** : Fin du Rallye.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement final provisoire sera affiché 30' après Pointage du dernier concurrent au dernier CH, au PC du Rallye à la Mairie de COUFFOULEUX le dimanche 28 octobre 2018 et sur le podium, à Vinalie - RABASTENS (Cave).

ARTICLE 10P. PRIX

PRIX EN ESPECES (EURO) :

Tous les prix sont cumulables

A) - CLASSEMENT SCRATCH

<u>Nombre de partants</u>	91 à 120	1 à 90
Au premier	1.000	900
Au deuxième	650	530
Au troisième	400	270
Au quatrième	200	130

B) - CLASSEMENT GROUPE

<u>Nombre de partants</u>	+ de 10	5 à 10	- 5
Au premier	495	300	200
Au deuxième	300	170	
Au troisième	200	110	

C) - CLASSEMENT CLASSE

<u>Nombre de partants</u>	+ de 10	6 à 10	1 à 5
Au premier	495	300	200
Au deuxième	300	200	
Au troisième	200		

D) - CLASSEMENT FEMININ (Equipage 100% Féminin)

<u>Nombre de partantes</u>	2 et +
A la première	200

COUPES ET TROPHEES

- SCRATCH aux 3 premiers au scratch.
- GROUPE aux 3 premiers de groupe.
- CLASSE au premier de classe.

- FEMININ au 1er équipage.
- COMMISSAIRE 1 récompensé par tirage au sort.
- SECOURISTE 1 récompensé par tirage au sort.

Tous les équipages présents à la remise des prix seront récompensés

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 28 Octobre 2018 à 18h30 à la cave de VINOVALIE - RABASTENS. Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix.

Les chèques seront envoyés, par courrier, dès le lendemain de la remise des prix.

33ème Rallye National des Côtes du Tarn
ITINERAIRE ET HORAIRE DU SAMEDI 27 OCTOBRE 2018
ETAPE N° 1 COUFFOULEUX / COUFFOULEUX

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère VHC	HORAIRE 1ère moderne	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total				
SECTION 1	CH 0	COUFFOULEUX sortie Parc fermé	0.000	0.000		13 H 30'	14 H 00'	16 H 00'
	CH 0A	LISLE SUR TARN - Entrée assistance	8.900	8.900	12'	13 H 42'	14 H 12'	16 H 12'
	CH 0B	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	10.200	40'	14 H 22'	14 H 52'	16 H 52'
	CH 1	LES FORTIS	1.600	11.800	10'	14 H 32'	15 H 02'	17 H 02'
	ES 1	Départ MONTAIGUT	0.200	12.000	03'	14 H 35'	15 H 05'	17 H 05'
	ES 1	Arrivée MONTAIGUT	9.300	21.300				
	Point STOP	LES FERRIERES	0.300	21.600				
	CH 2	RAMAYE	4.900	26.500	20'	14 H 55'	15 H 25'	17 H 25'
	ES 2	Départ SAINTE CECILE	0.250	26.750	03'	14 H 58'	15 H 28'	17 H 28'
	ES 2	Arrivée SAINTE CECILE	14.000	40.750				
	Point STOP	TEOULET	0.300	41.050				
	CH 3	LES ROUSSELS	25.500	66.550	55'	15 H 53'	16 H 23'	18 H 23'
	ES 3	Départ SALVAGNAC	0.200	66.750	03'	15 H 56'	16 H 26'	18 H 26'
	ES 3	Arrivée SALVAGNAC	12.100	78.850				
	Point STOP	St MARTIN de la CESQUIERE	0.350	79.200				
CH 3A	LISLE SUR TARN Entrée regroupement	15.050	94.250	40'	16 H 36'	17 H 06'	19 H 06'	
SECTION 2	CH 3B	LISLE SUR TARN Sortie regroupement Entrée assistance	0.100	94.350	60'	17 H 36'	18 H 06'	20 H 06'
	CH 3C	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	95.650	40'	18 H 16'	18 H 46'	20 H 46'
	CH 4	LES FORTIS	1.600	97.250	10'	18 H 26'	18 H 56'	20 H 56'
	ES 4	Départ MONTAIGUT	0.200	97.450	03'	18 H 29'	18 H 59'	20 H 59'
	ES 4	Arrivée MONTAIGUT	9.300	106.750				
	Point STOP	LES FERRIERES	0.300	107.050				
	CH 5	RAMAYE	4.900	111.950	20'	18 H 49'	19 H 19'	21 H 19'
	ES 5	Départ SAINTE CECILE	0.250	112.200	03'	18 H 52'	19 H 22'	21 H 22'
	ES 5	Arrivée SAINTE CECILE	14.000	126.200				
	Point STOP	TEOULET	0.300	126.500				
	CH 6	LES ROUSSELS	25.500	152.000	55'	19 H 47'	20 H 17'	22 H 17'
	ES 6	Départ SALVAGNAC	0.200	152.200	03'	19 H 50'	20 H 20'	22 H 20'
	ES 6	Arrivée SALVAGNAC	12.100	164.300				
	Point STOP	St MARTIN de la CESQUIERE	0.350	164.650				
CH 6A	COUFFOULEUX ENTREE PARC FERME FIN D'ETAPE 1	27.550	192.200	50'	20 H 40'	21 H 10'	23 H 10'	

33ème Rallye National des Côtes du Tarn
ITINERAIRE ET HORAIRE DU DIMANCHE 28 OCTOBRE 2018
ETAPE N° 2 COUFFOULEUX / RABASTENS

	CONTRÔLE	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		TEMPS Imparti	HORAIRE 1ère VHC	HORAIRE 1ère moderne	HORAIRE dernière voiture
			Partiel	Total				
SECTION 1	CH 6B	SORTIE parc fermé COUFFOULEUX	0.000	0.000		07 H 30'	08 H 00'	09 H 20'
	CH 6C	LISLE SUR TARN - Entrée assistance	8.800	8.800	15'	07 H 45'	08 H 15'	09 H 35'
	CH 6D	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	10.100	40'	08 H 25'	08 H 55'	10 H 15'
	CH 7	CAVALADE	11.600	21.700	17'	08 H 42'	09 H 12'	10 H 32'
	ES 7	Départ SAINT CAPRAIS	0.400	22.100	03'	08 H 45'	09 H 15'	10 H 35'
	ES 7	Arrivée SAINT CAPRAIS	23.850	45.950				
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0.500	46.450				
	CH 8	BERAL	7.550	54.000	43'	09 H 28'	09 H 58'	11 H 18'
	ES 8	Départ MONTVALEN	0.250	54.250	03'	09 H 31'	10 H 01'	11 H 21'
	ES 8	Arrivée MONTVALEN	8.350	62.600				
	Point STOP	TERRAS	0.350	62.950				
CH 8A	RABASTENS Entrée regroupement	13.350	76.300	33'	10 H 04'	10 H 34'	11 H 54'	
SECTION 2	CH 8B	RABASTENS Sortie regroupement	0.100	76.400	45'	10 H 49'	11 H 19'	12 H 39'
	CH 8C	LISLE SUR TARN Entrée assistance	7.950	84.350	12'	11 H 01'	11 H 31'	12 H 51'
	CH 8D	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	85.650	40'	11 H 41'	12 H 11'	13 H 31'
	CH 9	CAVALADE	11.600	97.250	17'	11 H 58'	12 H 28'	13 H 48'
	ES 9	Départ SAINT CAPRAIS	0.400	97.650	03'	12 H 01'	12 H 31'	13 H 51'
	ES 9	Arrivée SAINT CAPRAIS	23.850	121.500				
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0.500	122.000				
	CH 10	BERAL	7.550	129.550	43'	12 H 44'	13 H 14'	14 H 34'
	ES 10	Départ MONTVALEN	0.250	129.800	03'	12 H 47'	13 H 17'	14 H 37'
	ES 10	Arrivée MONTVALEN	8.350	138.150				
	Point STOP	TERRAS	0.350	138.500				
CH 10A	RABASTENS Entrée regroupement	13.350	151.850	33'	13 H 20'	13 H 50'	15 H 10'	
SECTION 3	CH 10B	RABASTENS Sortie regroupement	0.100	151.950	45'	14 H 05'	14 H 35'	15 H 55'
	CH 10C	LISLE SUR TARN Entrée assistance	7.950	159.900	12'	14 H 17'	14 H 47'	16 H 07'
	CH 10D	LISLE SUR TARN - Sortie assistance	1.300	161.200	40'	14 H 57'	15 H 27'	16 H 47'
	CH 11	CAVALADE	11.600	172.800	17'	15 H 14'	15 H 44'	17 H 04'
	ES 11	Départ SAINT CAPRAIS	0.400	173.200	03'	15 H 17'	15 H 47'	17 H 07'
	ES 11	Arrivée SAINT CAPRAIS	23.850	197.050				
	Point STOP	LA PIGEONNIERE	0.500	197.550				
CH 11A	Parc fermé FIN DE Deuxieme étape RABASTENS	15.750	213.300	50'	16 H 07'	16 H 37'	17 H 57'	